

Monsieur

201.

A c'est instant ce Poste m'a apporté celle qu'il
vous a plu me faire du 5. Juillet, sr: no: & le
Paquet d'argent cacheté que vous me renvoyez
que ie dois rendre à Messieurs Les Etats mes
maîtres. Comme ie le ferai, pour en faire ce
que leur plaît: Vous assurant Monsieur,
qu'il m'afflige extrêmement de ce que vous
promez mon innocence tout autrement que
ie n'en ay eu la pensée, & que ie souhaite de
tout mon coeur que jamais c'est affaire ne me
fut arrivée, en aucune façon: Mais que ie me
trouve du tout obligé de reconnaître par mes
mes humbles services Les faveurs que ~~vous~~ ^{vous} &
Les miens ont toujours reçu de votre bonté, &
civilité, Etant du tout porté pour vous donner
toute la satisfaction que vous desirez de moy,
en ce dont tout à fait vous me pourriez trouver
culpable en ce qui touche v^{re} interest, dans
un affaire dont vos qualitez ne méritent qu'on
en parle seulement. Encore qu'il m'a fallu
le faire, pour observer mes ordres, mais cela
avec telle circonspection, que personne ne
peut dire avec vérité, que vous ayez sujet
de croire que ie vous en deusse offenser, moins
irriter. Je confesse si j'eusse en la moindre pensée
de vous devoir communiquer celle de Monsieur
de Bentvonde, ^{que} je n'y eusse pas manqué: Mais i'ay
cru d'avoir prévenu le Flarve dont vous cravez
quelque effet: En disant à la lecture de la lettre
à Messieurs Les Etats que ie vous cognoissais de
tout temps trop discret, & civil pour telle procédure
ce qu'il en avoient d'avis, & que vous n'avez
point voulu accepter ledt. argent: Mais que ie
l'ay mis sur la Table qui estoit devant vous,

me retirant ainsi, & que vous insistiez que mesd^s
Seign^{rs} & maistres vous en donneroyent une Liste de
repartition; Comme ie leur en ay aussi fait le rapport
en exhibant celle qui il vous a pleu m'envoyer depuis
de Messieurs les Etats de Gueldres, à mon instance;
Non innocence, Monsieur, en cette malheureuse &
mauvaise rencontre, pour moy, & ce pour un affaire
de si peu de consideration, en v^{re} esgard, me dispense
de respondre à ce que vous en jugez d'une noire malice,
qui auroit mesme cette charité, & ce que vous en
doubtez; vous assurant que ie ne serois que bien
content, quant vous en auriés obtenu la satisfaction
& la reparation que vous en desirés pour v^{re} service
& reputation: Se trouvant véritable, que v^{re}
memoire ne porte que 400. au lieu des 500. couché
dans lad^e Lettre, pour Monsieur le maistre d'hostel:
Aussi est il vray, que ie n'ay donné aucune response
à ceulx des petite officiers de son hostelle qui me
prieoyent qu'on se souviendrois d'eulx en cette
occasion de l'admission d'icelle au Gouvernement
de cette Province, depuis que ie vous avoye laisté
Le St. Argent; sinon que Messieurs les Etats
n' en avoyent pas encore du tout disposé; Consi^{derant}
derant v^{re} demande, pour lad^e repartition de
leur argent: De mesme, que pour m'acquiescer
tant mieux des bons ^{devoirs} que ie devois à vos
merites, pour l'Etat, & pour moy, respectivement.
i'ay communiqué avans hier le contenu de
ce qu'il vous a voit pleu aussi m' escrire par
la precedante du premier de juillet subdt.; sans
que hier, comme ie l'avois creu, il en fut prins
encore resolution pour d'autres subiects, y
survenant d'empeschement; A tout événement,
ie supplie pour la continuation de vos faveurs
& bienveillances anciennes, Puis que jamais
ie n'ay eu, n'y auray autre plus grand desir
n'y intention, que de vivre, & mourir en effect

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

A Utrecht le 28^e
de Juing 1647. Pr. vet.

J. van der Meer

De
appo
epus
de
de
have
mp
lic
n
eu
act
ice
3
che
rel
vuc
me
rent
itte
vsi
e
er
nt
e
er
ms
.
ais
nr
lect

[Faint, illegible handwritten text or bleed-through in the center of the page]

Monsieur

Monsieur Huygens, Chevalier
Seig. de Wylichem, Conseiller
de premier conseil au son
Altesse de
à la Haye